

Questions au Feuilleton

[Texte]

LA DÉCLARATION DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE—LE «STAR» DE WINDSOR

Question n° 724—M. Cossitt:

1. A la connaissance du gouvernement, le ministre de l'Agriculture a-t-il déclaré, dans une entrevue accordée au *Star* de Windsor le 2 juin 1979: «Pitfield et d'autres m'ont coulé là-dessus», en faisant allusion à l'approbation par le cabinet des paiements de stabilisation aux producteurs de bœuf qui ont subi des pertes financières en 1976?

2. A la connaissance du gouvernement, le ministre de l'Agriculture aurait-il déclaré, dans cette même entrevue, que toute politique d'envergure qu'il prônait pour son ministère était bloquée par des bureaucrates et que M. Michael Pitfield «avait plus d'une fois tenté de mettre un frein à un de ses projets de loi importants» et, le cas échéant, le gouvernement a-t-il comme pratique de laisser des fonctionnaires se mêler des décisions prises par le cabinet?

3. Les déclarations de M. Whelan valent-elles toujours et valaient-elles par le passé?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Voir les commentaires 359(10) de la cinquième édition et 171 e) et nn) de la quatrième édition du Règlement annoté et formulaire de la Chambre des communes du Canada, de Beauchesne.

LE PERSONNEL DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Question n° 1491—M. Cossitt:

Quelles nominations, notamment les nom, titre et classification, ont été effectuées à la Chambre des communes par décret en conseil depuis le 20 avril 1968 et quel était le pouvoir statutaire dans chaque cas?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Il y a eu cinq nominations depuis le 20 avril 1968: M. C. B. Koester a été nommé greffier adjoint (Administration et procédure), au niveau SX-1, le 1^{er} juillet 1975, M. Koester a été nommé greffier le 1^{er} septembre 1979. Ce poste, de niveau SX-3, a été reclassifié au niveau DM-1 le 1^{er} octobre 1980. M. M. G. Cloutier a été nommé sergent d'armes, au niveau SX-2, le 27 avril 1978. M. M. R. Pelletier a été nommé greffier adjoint (Contentieux), au niveau SX-1, le 24 octobre 1969. Ce poste a par la suite été reclassifié au niveau SX-2. M. J. R. J. Maingot a été nommé légiste et conseiller parlementaire, au niveau SX-1, le 1^{er} janvier 1971. Ce poste a par la suite été reclassifié au niveau SX-2.

La nomination de M. Koester au poste de greffier a été faite en vertu de l'article 38 de la loi sur l'emploi dans la Fonction publique, S.R. 1970, chapitre P.32. Les autres nominations ont été faites par le gouverneur en conseil, sur recommandation du premier ministre. Cette méthode de nomination a cours depuis longtemps, car le premier décret du genre a été pris le 12 mai 1896, alors que sir Charles Tupper était premier ministre.

LE PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE FRÉGATES—LA SÉLECTION DE L'ENTREPRENEUR

Question n° 1611—M. Howie:

1. Où en est-on quant à la sélection de l'entrepreneur pour le programme de construction de frégates destinées aux forces navales des Forces armées canadiennes?

2. a) Où en est rendu le programme actuellement et quand fera-t-on un choix quant à l'étape de la conception, b) le programme suit-il l'échéancier prévu et quelle est la date prévue pour le début des travaux de construction, c) quand le premier navire entrera-t-il vraisemblablement en service?

3. Depuis que des appels d'offres ont été lancés, des changements sont-ils intervenus quant au processus de sélection des participants ou aux prolongements des délais et, dans l'affirmative, quels sont ces changements et quelle en est la raison?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): 1. Au moment où cette question fut posée le gouverne-

ment évaluait les propositions des entrepreneurs qualifiés pour l'exécution de la définition du contrat. Au 8 décembre 1980 le gouvernement sélectionnait deux des trois entrepreneurs qualifiés pour l'exécution de la définition du contrat pour le programme des frégates de patrouilles. Les entrepreneurs sélectionnés sont:

- a) Saint John Shipbuilding & Dry Dock Co. Ltd., Saint John, Nouveau-Brunswick; et
- b) SCAN Marine Inc., Longueuil, Québec

La sélection de l'entrepreneur exécutant sera faite à la fin du contrat de définition.

- 2. a) Le programme, avec la sélection de ces deux entrepreneurs, est maintenant à l'étape de la conception.
- b) Le plan d'exécution original pour le programme avait été annoncé en 1977, en anticipant la première livraison du navire à la fin de 1985. Cette livraison est maintenant prévue pour la fin de l'année 1987. Le début de la construction du premier navire est prévu pour la fin de l'année 1983.
- c) Il est prévu que le premier navire sera livré à la fin de l'année 1987.

3. Depuis que les premiers appels d'offres furent requis au milieu de l'année 1978, le gouvernement a qualifié trois des proposeurs et a invité ceux-ci à répondre au désir du gouvernement d'encourager, par l'entremise d'achat, la création et le développement d'entreprises de propriété canadienne. Les changements d'organisation des entrepreneurs qualifiés furent comme suit:

- a) Saint John Shipbuilding and Dry Dock Co. Ltd., a remplacé Sperry Inc.;
- b) SCAN Marine Inc., une filiale de Pratt & Whitney Aircraft of Canada Ltd., a remplacé Pratt & Whitney Aircraft of Canada Ltd.; et
- c) Vickers Canada Limited a remplacé Litton Systems Canada Ltd.

LE «BUFFALO SHUFFLE»

Question n° 1724—M. Cossitt:

1. Existe-t-il, au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, un programme que les cadres supérieurs surtout appelleraient le *Buffalo Shuffle* et, dans l'affirmative, en quoi consiste ce programme, et concerne-t-il des immigrants au Canada qui, après avoir été déportés aux États-Unis, cherchent à rentrer au pays par le biais du consulat canadien à Buffalo et, dans bien des cas, avec des autorisations ministérielles?

2. a) Combien de personnes sont entrées au Canada en passant par Buffalo, durant chacune des trois dernières années, après avoir été déportées ou forcées d'une façon ou de l'autre à quitter le Canada, b) combien a-t-on délivré d'autorisations ministérielles, c) combien d'immigrants avaient un casier judiciaire, soit au Canada ou ailleurs, et pour quelle raison ont-ils été autorisés à rentrer au pays?

3. Au cours des trois dernières années, combien de personnes en tout sont entrées au Canada par le biais du consulat canadien à Buffalo?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): 1. Oui. L'expression familière «Buffalo Shuffle» s'applique souvent à une procédure de la Commission visant à faciliter l'admission, pour des raisons d'ordre humanitaire ou des motifs de compassion, de personnes se trouvant déjà au Canada, mais qui sont passibles d'expulsion, de renvoi ou d'exclusion et qui sont tenues par la loi de quitter le Canada. La même procédure peut également s'appliquer aux personnes dont l'admission est jugée être dans l'intérêt national, celle de certains entrepreneurs, par exemple. Bon nombre de ces personnes qui sollicitent l'admission grâce à cette procédure se